



Gendarmerie royale du Canada  
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : PD-PE-88  
Date : 2022/11/07

## Annexe B

### Description d'achat

### Lampe de poche de service et accessoires

Le présent document compte  
8 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé  
en anglais.

Le présent document est  
disponible en anglais et en  
français.

Français/French

Anglais/English



## 1 Portée du document

- 1.1 La présente description d'achat régit la fabrication et l'inspection de la lampe de poche de service et accessoires. Les articles visés par la présente description d'achat, avec les numéros correspondants, sont les suivants (à insérer à la publication de l'offre à commandes) :
- i. Lampe de poche de service (n° d'article XXXXXX)
  - ii. Étui à lampe de poche (n° d'article XXXXXX)
  - iii. Piles jetables pour lampe de poche (n° d'article XXXXXX)
  - iv. Piles rechargeables pour lampe de poche (n° d'article XXXXXX)
  - v. Chargeur de piles pour lampe de poche (n° d'article XXXXXX)
- 1.2 La présente description d'achat remplace toutes les descriptions d'achat précédentes visant la lampe de poche de service et accessoires de la GRC.

## 2 Documents applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente description d'achat.
- 2.2 **American National Standards Institute**  
ANSI/ PLATO FL 1 – 2019 Flashlight Basic Standard Performance

## 3 Définitions

Pour préciser les exigences, on utilise des termes distincts. Ces termes sont définis comme suit :

- 3.1.1 **Exigence obligatoire** – Exigence à satisfaire pour répondre aux exigences techniques. Les termes « doit », « doivent » et « obligatoire » indiquent qu'il s'agit d'une exigence obligatoire.
- 3.1.2 **Critère souhaité** – Critère ayant une valeur opérationnelle importante. Les termes « devrait », « devraient » et « souhaité » indiquent qu'il s'agit d'une préférence. Un critère souhaité n'est pas obligatoire.
- 3.1.3 **Critère facultatif** – Critère de nature permissive ou discrétionnaire. Les termes « peut » ou « peuvent » indiquent qu'il s'agit d'une option. Un critère facultatif n'est pas obligatoire.

## 4 Terminologie

- 4.1 Aux fins de la présente description d'achat, les définitions suivantes s'appliquent :
- 4.1.1 **Attache** – Mécanisme utilisé pour fixer l'étui à lampe de poche au ceinturon de service.

- 4.1.2 **Étui à lampe de poche** – Pièce d'équipement qui permet de fixer une lampe de poche au ceinturon de service pour le transport.
- 4.1.3 **Tube de l'étui** – Portion cylindrique de l'étui à lampe de poche où la lampe de poche est rangée.
- 4.1.4 **Mécanisme de pivotement** – Mécanisme qui permet au tube de l'étui de pivoter par rapport au passant du ceinturon.

## 5 Exigences

### 5.1 Utilisation prévue

La lampe de poche et d'autres articles compris dans la présente description d'achat sont destinés aux agents des services généraux et aux agents en civil. La lampe de poche est portée sur le ceinturon de service.

### 5.2 Généralités

- 5.2.1 **Qualité d'exécution** – Les articles visé par la présente description d'achat doit être exempt de défauts de matériau et de fabrication susceptibles d'influer sur leur efficacité ou de nuire à son aspect, à sa fonctionnalité ou à sa tenue en service.
- 5.2.2 **Durabilité** – La lampe de poche de service doit résister aux rigueurs des entraînements et des tâches policières opérationnelles, ce qui peut notamment comprendre : des chutes et des mouvements répétés.
- 5.2.3 **Exigences environnementales** – La lampe de poche doit fonctionner à l'intérieur et à l'extérieur. Elle sera exposée à diverses conditions environnementales partout au Canada. La lampe de poche est portée sur le ceinturon de service et pourrait être exposée à la pluie, à la neige et aux rayons UV. La lampe de poche doit demeurer fonctionnelle après une longue exposition à des températures froides.
- 5.2.4 **Interopérabilité** – La lampe de poche doit être compatible avec tous les accessoires fournis (articles ii à v du paragr. 1.1 de la présente description d'achat).
- 5.2.5 **Étiquetage** – Les icônes des cotes ANSI/PLATO doivent être apposées sur l'emballage de la lampe de poche. Le conditionnement de la lampe de poche et tous les emballages des accessoires doivent comporter une étiquette sur laquelle figurent le numéro du fabricant, le numéro d'article et le numéro de l'offre à commandes. Le conditionnement et l'étiquetage doivent être en anglais et en français.

### Lampe de poche

#### 5.3 Exigences opérationnelles

### 5.3.1 Éclairage

- a) **Distance du faisceau** – Le faisceau doit atteindre une distance minimale de 15 m.
- b) **Flux lumineux** – La lampe de poche doit avoir un flux lumineux d'au moins 700 lumens et une durée minimale de fonctionnement de 1.5 h lorsqu'elle est mise à l'essai conformément à la norme ANSI/PLATO FL-1 2019.
- c) **Source d'alimentation** – La lampe de poche doit être compatible avec des piles rechargeables et non rechargeables. Les piles et les accessoires de recharge pertinents doivent être compris. Les piles doivent convenir pour les dispositifs à fort appel de courant; des piles au lithium ou au lithium ion sont requises. Les lampes de poche alimentées par des sources d'alimentation exclusives doivent également fonctionner au moyen de piles génériques vendues sur le marché.

5.3.2 **Intégration de l'équipement** – L'utilisation de la lampe de poche doit être possible avec une seule main de manière à ce que la lampe soit compatible avec les techniques de tir au pistolet. Les lampes de poche munies de pinces le long du corps sont acceptables. Si la lampe de poche est munie d'une pince, celle-ci doit être compatible avec l'étui fourni et elle ne doit pas nuire à l'utilisation de l'anneau de préhension.

5.3.3 **Imperméabilité** – La lampe doit avoir un indice d'étanchéité d'au moins IPX7 (submersion à 1 m pendant 30 minutes).

5.3.4 **Résistance aux chocs** – La lampe de poche doit avoir un indice de résistance aux chocs minimal lui permettant de résister à une chute d'une hauteur de 1 m.

## 5.4 Conception

5.4.1 **Couleur** – La lampe de poche de service doit être de couleur noire. Le fini doit être non réfléchissant.

5.4.2 **Dimensions** – Le diamètre de la lunette doit être de 1 po à 1.575 po, et la longueur totale doit se situer entre 4.5 po et 6 po.

5.4.3 **Poids** – Le poids de la lampe de poche de service, comprenant les piles, ne doit pas être supérieur à 6.0 oz.

5.4.4 **Interrupteur et réglages** – L'interrupteur d'alimentation (marche/arrêt) doit être surélevé et se trouver sur la queue de la lampe de poche. Une lampe de poche munie d'interrupteurs ou de boutons additionnels n'est pas conforme à l'exigence. La lampe de poche doit compter un seul mode d'éclairage. Une lampe de poche programmable ne satisfait pas à l'exigence. Les fonctions de luminosité et d'effet stroboscopique réglables ne répondent pas à cette exigence.

5.4.5 **Anneau de préhension** – La lampe de poche doit être munie d'un anneau de préhension autour de la circonférence extérieure du corps. L'anneau de préhension doit être fixe ou amovible. S'il est amovible, il ne doit pas bouger involontairement pendant que l'utilisateur se sert de la lampe de poche et lorsqu'il la sort de l'étui ou la range dans ce dernier. La

surface surélevée de l'anneau de préhension ne doit pas excéder 0,5 cm de hauteur lorsqu'elle est mesurée à partir du corps de la lampe de poche. L'anneau de préhension doit avoir une surface antidérapante.

- 5.4.6 **Surface de préhension** – La surface du corps de la lampe de poche, lorsqu'elle est mouillée, doit assurer une bonne prise avec une main gantée ou non gantée. La surface de préhension doit être permanente. La surface de préhension ne doit pas devenir glissante lorsqu'elle est mouillée. Une surface de préhension avec moletage représente une valeur opérationnelle importante et est privilégiée.
- 5.4.7 **Lentille** – La lentille de la lampe de poche doit être encastrée pour éviter les égratignures. La lentille doit être anti-éclat et résistante à l'abrasion.
- 5.4.8 **Dragonne** – Les lampes de poche dotées d'une dragonne ne sont pas acceptables et ne répondent pas aux présentes exigences. Si la lampe de poche est fabriquée avec une dragonne par défaut, celle-ci doit être retirée avant la livraison à la GRC.
- 5.4.9 **Matériaux**
- 5.4.9.1 **Résistance à la corrosion** – Tous les métaux doivent être résistants à la corrosion causée par l'humidité. Si les surfaces fortement exposées à l'abrasion et aux chocs comportent des revêtements, les matériaux sous-jacents doivent être résistants à la corrosion.
- 5.4.9.2 **Ampoule** – L'ampoule doit être une ampoule à DEL blanche; aucun filtre coloré supplémentaire ne doit être fourni.

## Étui

- 5.5 **Exigences opérationnelles**  
L'étui doit être conçu de manière à ne pas appuyer sur l'interrupteur d'alimentation et allumer la lampe de poche lorsque celle-ci est rangée. Une lampe de poche qui s'allume lorsqu'elle est portée sur le ceinturon de service ne satisfait pas à l'exigence.
- 5.5.1 **Tube de l'étui** – La construction du tube de l'étui à lampe de poche doit être d'une seule pièce moulée ou de plusieurs pièces. Toutes les pièces de l'étui doivent être fixées de manière permanente et les coutures doivent être entièrement scellées. Le fond du tube de l'étui doit être muni d'un trou d'écoulement.
- 5.5.2 **Mécanisme de retenue** – L'étui doit retenir la lampe de poche en toute sécurité. Le tube de l'étui doit être muni d'un mécanisme de retenue par friction pour empêcher la lampe de poche de tomber de l'étui pendant que l'utilisateur marche, court, saute ou exécute ses tâches habituelles d'application de la loi. Le mécanisme de retenue doit permettre le retrait instantané de la lampe de poche. Un étui muni de courroies ou d'autres mécanismes qui nécessiteraient un retrait en plusieurs étapes ne satisfait pas à l'exigence.
- 5.5.3 **Mécanisme de pivotement** – Si l'étui est muni d'un mécanisme de pivotement, ce dernier doit être limité à 180° ou moins en permanence. Un étui qui permet un pivotement

supérieur à 180° ne satisfait pas à l'exigence. À tout le moins, le mécanisme de pivotement doit se verrouiller en position verticale, à 45° à gauche et à droite et à 90° à gauche et à droite. Le mécanisme de pivotement doit être suffisamment robuste pour demeurer verrouillé à la position choisie par l'utilisateur lorsque celui-ci marche, court, saute ou exécute ses tâches habituelles d'application de la loi.

5.5.4 **Attache** – L'étui doit s'attacher au ceinturon de service au moyen d'une attache coulissante à boucle fermée ou d'un dispositif d'attache qui fixera l'étui et l'empêchera de glisser sur le ceinturon. Une pince dont l'extrémité est ouverte et qui a recours à la friction pour fixer l'étui au ceinturon ne satisfait pas à l'exigence. L'attache doit être compatible avec un ceinturon de service standard de 5 à 5,7 cm de largeur et de 3 à 5 mm d'épaisseur. Le mécanisme de l'attache doit être compatible avec les ceinturons ELMTC.

5.5.5 **Couleur**  
L'étui doit être de couleur noire et ne doit comporter aucun composant réfléchissant.

5.5.6 **Dimensions**  
La largeur de l'étui à lampe de poche, à n'importe quel point, ne doit pas être supérieure à 5,5 cm. La profondeur de l'étui à lampe de poche, à n'importe quel point, ne doit pas être supérieure à 7 cm.

5.5.7 **Matériaux**  
L'étui doit être fabriqué à partir d'un polymère rigide durable. Les étuis faits de tissus ou d'autres matériaux souples ne répondent pas à cette exigence.

<b>Tableau I</b>		
<b>Exigences relatives aux essais</b>		
<b>Exigence</b>	<b>Au moins rendement</b>	<b>Méthode</b>
Distance du faisceau	15 m	ANSI/ PLATO FL 1-2019
Flux lumineux	700 lumens	
Durée de fonctionnement	1 h 30 m	
Imperméabilité	IPX7	
Résistance aux chocs	1 m	